

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 16 octobre 2025

| Nombre de présents |          |         | Date de convocation | Date d'affichage de la convocation |
|--------------------|----------|---------|---------------------|------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Votants | 30 septembre 2025   | 30 septembre 2025                  |
| 23                 | 17       | 23      |                     |                                    |

**Délibération n° 2025 10 05** : Budget Supplémentaire communal 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 16 octobre** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

**Membres présents** : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANNNS, Martine YVON, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Thierry CHARNEAU, Sébastien ROCCHI, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Jean François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

**Membres absents non représentés** : Néant

**Membres absents représentés** : Philippe CLAIR (donne pouvoir à Martine HERMANNNS), Monique FRADET (donne pouvoir à Valérie RIVÉ), Cédric ROUSSEAUX (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Jean-Yves BOUCARD), Jany JONEAU (donne pouvoir à Martine YVON), Mickaël BOUYER (donne pouvoir à Delphine VINET).

**Secrétaire de séance** : Valérie RIVÉ

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

Madame Dumont, 1<sup>ère</sup> adjointe, chargée des Finances, rapporteur, informe l'assemblée délibérante que le budget supplémentaire vient réajuster et compléter en cours d'année le budget primitif et que celui-ci doit seulement être adopté.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire 2025, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 342 834.14 €
- Dépenses et recettes d'investissement 399 123.78 €

| SECTIONS       | DEPENSES          | RECETTES          |
|----------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 342 834.14        | 342 834.14        |
| Investissement | 399 123.78        | 399 123.78        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>741 957.92</b> | <b>741 957.92</b> |

**Considérant** le projet de budget supplémentaire 2025 présenté en détail aux Conseillers Municipaux,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 Abstentions : MM. Malterre et Kamp) :**

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le Budget supplémentaire communal 2025 ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télécours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Valérie RIVÉ

SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 16 octobre 2025  
Le Maire,  
Christophe FOLOPPE



**Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 23 octobre 2025**